



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 11 janvier 2024

Dossier n° : AE 23.0563

Demandeur : LAFARGE Jean

Date d'enregistrement de la demande : 12/12/23

Date limite de candidature : 12/03/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 12/04/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
BARRIAC-LES-BOSQUETS	45,57	LAFARGE Michel	Section ZA 5,16, Section ZN 11
PLEAUX	14,77	Indivision LAFARGE	Section C 417,495,496,497,498,
BARRIAC-LES-BOSQUETS	29,86	Indivision LAFARGE	Section ZA 30, Section ZM 2, Section ZN 14,24,27,
BARRIAC-LES-BOSQUETS	20,62	LAFARGE J-Claude	Section ZA 40,42,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière